

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 139

Représenté(s) : 46

Votant(s) : 185

Excusé(s) : 10

Absent(s) : 11

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE**  
**DU GRAND REIMS**

**SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Le jeudi 14 septembre 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 8 septembre 2023, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims. sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jacques AMMOURA, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, M. Francky CARON, Monsieur Corentin CENTA, M. Philippe CHARDONNET, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, M. Thierry DESIRA, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANCQUE, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Michel HUTASSE, Mme Jeanne JACQUET, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Guy LECOMTE, M. Frédéric LEPAN, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Kevin PONCIN, M. Dominique POTAR, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Marc ROZE, Mme Marie ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Armelle SIMON, M. Michel SUPPLY, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, Mme Dominique PRIMAULT (suppléant de M. Bruno COCHEMÉ), M. Alain TOCUT (suppléant de M. Jean-Pierre JOREZ), M. Richard GAUTHIER (suppléant de M. Denis PONCELET)

**Étaient représenté-e-s :**

M. Azzedine AIT-IHADDADENE a donné pouvoir à Alain MICHELON, M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, Mme Badia ALLARD a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, M. Eric AMMEUX a donné pouvoir à Patricia DURIN, M. Raymond AYALA a donné pouvoir à Michel HUTASSE, M. Franck BAILLY a donné pouvoir à Philippe SALMON, M. Edouard BARON a donné pouvoir à David CHATILLON, M. Marcel BENCIVENGO a donné pouvoir à Bertrand BOILLY, Mme Florence BERTHON a donné pouvoir à Michel KELLER, Mme Laurence BILLY a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Christophe BLOT a donné pouvoir à Nadine POULAIN, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOOR, M. Nicolas CARNOYE a donné pouvoir à Pierre LHOTTE, M. Fabien CHARPENTIER a donné pouvoir à Conrad CHER, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à Valérie CHAUMET, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, Mme Catherine COUTANT a donné pouvoir à Catherine CHOPART, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Brigitte BLONDEAU, Mme Laurence DEPLAINE a donné pouvoir à Colette MACQUART, Mme Anny DESSOY a donné pouvoir à Jean-Pierre RONSEAU, Mme Charlotte D'HARCOURT a donné pouvoir à Kevin PONCIN, M. Sébastien DOLÉ a donné pouvoir à Christian BERLOT, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Charles GERMAIN, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Régis FRANCQUE, M. Damien GIRARD a donné pouvoir à Romain BONHOMME, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Jean MICHEL, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Zabbaou LIMAN, M. Didier HENRIET a donné pouvoir à Anne DESVERONNIERES, M. Serge HIET a donné pouvoir à Denis BOUDVILLE, M. Alain HIRAUULT a donné pouvoir à Evelyne QUENTIN, M. André JACOB a donné pouvoir à Martine JOLLY, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme

Cathy LAURIN a donné pouvoir à Thierry BRIANÇON, M. Dominique LEDEME a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Eric LEGER a donné pouvoir à Charles GOSSARD, M. Julien LEPITRE a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Catherine MALAISÉ a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Bénédicte LE PANSE, M. Patrice MOREL a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, M. Francis MUNIER a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, Mme Annie PERRARD a donné pouvoir à Christophe MAHUET, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN, M. Daniel VAQUETTE a donné pouvoir à Jean-Marie VIEVILLE

**Étaient excusé-e-s :**

M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Nathalie BELAMY, M. Martial DUPIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Dominique HENIN, M. Thierry JOBART, M. Antoine LEMAIRE, Mme Sylvie PORET, M. André TETENOIRE

**Étaient absent-e-s :**

M. Paul-Vincent ARISTON, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Vincent BENNEZON, M. Jacky CHOPIN, Mme Cécile CONREAU, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Frédéric MASSONOT, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT, Mme Monique ROUSSEL

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Florence BERTHON, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Jérôme FORTIER, M. Charles GOSSARD, M. Michel HUTASSE, M. Stéphane LANG, Mme Cathy LAURIN, Mme Maryse LEQUEUX, M. Denis LHOTELAIN, M. Jean MARX, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Bernard WEILER

**Secrétaire** : Patrick BEDEK

**Vice Secrétaire** : Patrice BARRIER

**Votes :**

Pour : 173      Contre : 0      Abstention : 0

**COMMUNE DE GUEUX  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
RÉVISION ALLÉGÉE N°1  
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 et suivants, L.103-2 et suivants, et R.153-3, et R.104-11, et R.104-33,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gueux, approuvé le 19 décembre 2019,

Vu la délibération n°DE202232 du Conseil municipal de Gueux du 3 mai 2022 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer son PLU afin de permettre et répondre aux objectifs d'un projet en zone Ap concernant l'implantation d'un box pour chevaux et d'un bâtiment de stockage liés aux activités d'une exploitation viticole,

Vu sa délibération n°CC-2022-131 du 30 juin 2022 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Gueux et en définissant les objectifs,

Vu les décisions du Bureau communautaire n°BC-2022-64 et n°BC-2022-89 du 21 septembre 2022 et du 8 décembre 2022 définissant les modalités de concertation de la révision allégée n°1 du PLU,

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°MRAe 2023ACGE54 du 27 avril 2023 validant l'absence de nécessité de soumettre la révision allégée n°1 à évaluation environnementale par la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la décision n°CUGR-DUPAACV-2023-001 du 10 mai 2023 décidant de ne pas soumettre la révision allégée n°1 du PLU de Gueux à évaluation environnementale,

Vu la délibération n°DE202322 du Conseil municipal de Gueux du 5 juillet 2023 émettant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision allégée n°1 du PLU,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision allégée ont été achevées,

Vu les pièces du dossier de projet de révision allégée du PLU,

Vu le bilan de la concertation tel qu'annexé,

Vu le passage en Conférence de territoire Champagne Vesle

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 7 septembre 2023,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté dans le document ci-annexé,

d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du PLU de Gueux tel qu'annexé,

de soumettre pour avis, lors d'un examen conjoint, ledit projet de révision allégée aux personnes publiques associées conformément à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme.

Conformément au Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de révision allégée n°1, tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Gueux durant un mois et sera publiée sur le site internet de la Communauté urbaine durant un délai de deux mois.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- notice de présentation,
- plan de zonage au 2000<sup>e</sup>,
- plan de zonage au 5000<sup>e</sup>,
- bilan de la concertation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims**

**Catherine VAUTRIN**



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 18/09/2023 à 17h38

Référence de l'AR : 051-200067213-20230914-1687424-DE

Publié le 18/09/2023 ; Rendu exécutoire le 18/09/2023

**Le Secrétaire**  
**Patrick BEDEK**

**Le Vice-Secrétaire**  
**Patrice BARRIER**

